

Règlement du concours de nouvelles 2024

« Au fil de l'eau »

Article 1 : Objet du concours

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine organise un concours de nouvelles dans le cadre du programme « une Réserve près de chez vous » destiné à faire découvrir la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée de la Renaudie (Charente).

Le thème du concours 2024 est : « Au fil de l'eau ».

L'eau est indispensable, elle crée, compose, façonne, transporte, abreuve... A travers les sentiers de la Vallée de la Renaudie, le concours vous invite à prendre le temps d'observer l'œuvre de l'eau et sa présence au sein de la nature (ou son manque en cas de sécheresse). Au cours de vos balades au sein des sentiers de randonnée de la réserve naturelle, votre mission est, si vous l'acceptez, de faire découvrir l'eau sous toutes formes (ou son absence) afin de souligner son importance.

Article 2 : Participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous.

Les mineurs sont admis à participer à ce jeu, à la condition d'avoir obtenu l'autorisation préalable de leurs représentants légaux.

Article 3 : Catégorie de participation

Le concours d'écriture comprend deux catégories d'âges de participation :

- Enfants (de 10 à 15 ans)
- Adultes (plus de 15 ans)

Article 4 : Dates

Les dates d'ouverture et de clôture du concours sont les suivantes : **1^{er} avril 2024 – 31 août 2024**

Article 5 : Conditions du concours

Ce concours individuel consiste à écrire une nouvelle. Ce texte doit se dérouler dans la vallée de la Renaudie et mettre en valeur cette dernière et évoquer une histoire sur l'œuvre de l'eau tout en insistant sur son importance dans la nature. Il doit nécessairement comporter un titre différent du thème du concours.

La nouvelle devra être inédite et l'auteur s'engage à en être le créateur exclusif.

Les lauréats du 1^{er} prix des 4 dernières éditions ne peuvent remporter une nouvelle fois la 1^{re} place du concours. Ils peuvent néanmoins participer et concourir pour la 2^e ou 3^e place.

Les participants pourront se rendre sur les sentiers ouverts au public sur la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée de la Renaudie tout en respectant la réglementation liée à la RNR afin de découvrir l'œuvre de l'eau au sein de la vallée.

Article 6 : Exigences techniques

Les manuscrits devront être écrits en français et ne pas excéder 3 pages.

Ils seront présentés dactylographiés de la manière suivante :

- Format de la page : A4
- Police de caractère : Times New Roman
- Grandeur de caractère : Corps 12. Interligne : 1.5

Article 7 : Anonymat

Afin de préserver l'anonymat, les textes ne devront comporter en aucun endroit ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif. Chaque participant(e) précisera son nom, prénom, année de naissance, adresse mail et numéro de téléphone en lettres d'imprimerie sur un feuillet séparé, ainsi que le titre du texte.

Article 8 : Transmission des « nouvelles »

Les participant(e)s devront déposer avant le 31 août 2024 17h, un exemplaire de leur œuvre (avec nouvelle + document séparé avec nom et titre) par message électronique, à l'adresse suivante :

concours-renaudie@cen-na.org

Chaque participant(e) précisera dans son message : son nom, prénom, âge, adresse mail, numéro de téléphone.

Un accusé de réception sera envoyé, sous 48h, par voie électronique à chaque participant. En l'absence de ce message, les participants sont invités à contacter les organisateurs (voir coordonnées à l'Article 12).

Article 9 : Jury et sélection

Le jury est composé de membres du CEN Nouvelle Aquitaine et des partenaires.

Il sélectionnera en toute indépendance par catégorie les 3 nouvelles arrivées en tête de classement.

Le jury se laisse la possibilité de mettre en place des prix spéciaux.

La remise des prix est prévue le **vendredi 15 novembre 2024 à 18h30 à la médiathèque de Montbron** (place du vieux château). Les lauréats y recevront un lot.

Les participants autorisent l'exposition et la diffusion de leur production ainsi que leur nom et prénom.

Article 10 : Restitution des œuvres

Les productions ne seront pas rendues. Les candidats (ou représentants légaux) participant à ce concours, autorisent de fait les organisateurs à reproduire leur œuvre sur des supports de communication, et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 11 : Annulation

En cas de force majeure, ce concours peut être annulé à tout moment, sans préavis et sans aucun dédommagement possible.

Article 12 : Acceptation du règlement et renseignements

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour tout renseignement, s'adresser à : CEN Nouvelle-Aquitaine antenne Charente, 46 rue de Québec - 16000 ANGOULEME

Tél. 05 45 90 39 70 - 06 52 24 25 91 / concours-renaudie@cen-na.org